Candidat courtier d'assurances

RÉF | 2947

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Etablir la communication avec la clientèle;
- Gérer la production de contrats d'assurances (en matière d'assurances automobile, incendie, vie, pertes pécuniaires, techniques, maritime ou transport, maladie, accident ou divers médicaux, accident du travail, responsabilité, protection juridique, assurances diverses);
- Gérer des sinistres (en matière d'assurances automobile, incendie, vie, perte pécuniaires, techniques, maritime ou transport, maladie, accident ou divers médicaux, accident du travail, responsabilité, protection juridique, assurances diverses);
- Gérer un bureau de courtage;
- S'insérer dans la vie Professionnelle.

Programme

- **Cours Professionnels :**

  Module 1 – Législation (108h)
  Principes de droit civil et commercial (14h)
  Loi sur la protection du consommateur – protection des données – pratique du commerce (28h)
  Loi du 4 Avril 2014 relative aux assurances (34h)
  Directive distribution an assurances (DDA/MIFID) (12h)
  Loi anti-blanchiment des capitaux (4h)
  Les marchés de l'assurance (8h)
  Compétences financières minimales (4h)
  Ethique d'entreprise/Déontologie (4h)
  Module 2 – Assurances de responsabilité et protection juridique (80h)
  Législation responsabilité (28h)
  RC vie privée (4h)
  RC des entreprises (10h)
  RC professionnelle (10h)
  RC décennale (4h)
  Protection juridique (12h)
  Procédures judiciaires – civiles et pénales (12h)

Module 3 – Assurances automobiles (68h)
RC véhicules automoteurs (32h)
Corps véhicules automoteurs (8h)
Assurances maritimes-transport (16h)
Législation automobile (4h)
Assurance conducteur(4h)
Assurance assistance (4h)
Module 4 – Incendie – Assurances de choses (132h)
Assurances incendie risques simples (48h)
Assurances incendie autre que risques simples (24h)
Assurances techniques (20h)
Pertes pécuniaires diverses (32h)
Législation relative aux assurances de chose (4h)
Assurances crédit/caution (4h)
Module 5 – Assurances de personnes autre que vie (46h)
Assurance accident de travail (16h)
Accidents (10h)
Assurance maladie, divers médicaux (16h)
Législation assurances accidents/maladie (4h)
Module 6 – Assurances vie (76h)
Base assurances vie – branche 21 (28h)
Fiscalité assurance vie (12h)
Assurances sur la vie liées à des fonds d'investissement (14h)
Législation assurances vie (20h)
Les opérations de capitalisation (2h)
Module 7 – Gestion C.E. assurances
Législation sociale et fiscale (38h)
Principes fondamentaux de comptabilité (20h)
Comptabilité spécifique secteur assurance (32h)
Stratégie commerciale (4h)
Esprit d'entreprendre – Marketing – Technique de vente d'assurances (8h)
Gestion, organisation d'un bureau de courtage (12h)
Mise en situation portefeuille d'un client – cas pratiques – préparation à l'épreuve C (30h)

- **Pratique professionnelle :**

  En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Par ailleurs, l'accès professionnel règlementé dans le secteur des assurances requiert une inscription au registre de la FSMA qui nécessite une expérience pratique dont la durée dépend du type d'inscription :

Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme

Certification(s) visée(s)

La réussite du module 7 de gestion (chef d'entreprise candidat courtier d'assurances) et des examens des différentes branches qui y sont répertoriées permettra la délivrance d'un certificat de gestion. La réussite des examens du module 7 et de l'examen C (épreuve sur l'ensemble des connaissances des modules 1 à 6) sera sanctionnée par l'octroi d'un diplôme de chef d'entreprise candidat courtier d'assurances. Les modules sortant sur les aspects techniques du métier seront évaluées à l'efp via des examens agréés FEBELFIN.

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

2 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an + frais d'examen FEBELFIN (à charge du candidat) - Coût réduit : Uniquement les frais d'examen pour CE bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir **au minimum** le *certificat de l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice* (CESS) ou une équivalence de ce certificat par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

1) La législation sur les assurances a été modifiée en 2014. Suite à ces modifications, un nouveau système d'examen, s'adressant aux candidats intermédiaires en assurances, est rendu obligatoire.
2) Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

uniquement

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation